

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PIERRE EXPANSION

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 12 480 000 €
Siège Social : 35, rue de Rome, 75008 Paris
342 833 472 RCS PARIS

Avis de convocation

La société Cofigest forestière trinité, agissant en qualité de gérant de la société Pierre expansion a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le :

Jeudi 1^{er} juin 2006 à 14 heures
24, rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2005 ;
- Rapport du conseil de surveillance ;
- Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2005, quitus à la société de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2005 ;
- Valeurs de la part ;
- Autorisation de vente d'actifs ;
- Rémunération du conseil de surveillance ;
- Nomination de cinq membres au conseil de surveillance.

Assemblée générale extraordinaire

- Modifications des statuts : article 4 – 1^{er} alinéa – « Siège social ».

PROJET DES RESOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire

Première résolution.— L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution.— L'assemblée générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2005 à la société de gestion, Cofigest forestière trinité.

Troisième résolution.— L'assemblée générale donne quitus au conseil de surveillance pour sa mission d'assistance et de contrôle pour l'exercice 2005.

Quatrième résolution.— Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du code monétaire et financier et le rapport du conseil de surveillance, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice 2005

s'élève à la somme de

689 290,41 €

et que majoré du report à nouveau de

441 181,55 €

le montant total disponible atteint

1 130 471,96 €

L'assemblée générale décide de la répartition suivante :

un dividende total de

655 200,00 €

et de reporter à nouveau le solde, soit

475 271,96 €

Sixième résolution.— L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur comptable de 16.606.668,70 €, soit 212,91 € par part.

Septième résolution. — L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de réalisation de 12.949.180,96 €, soit 166,02 € par part.

Huitième résolution. — L'assemblée générale, au vu des éléments fournis par la société de gestion, approuve la valeur de reconstitution de 15.333.000,00 €, soit 196,58 € par part.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder à la vente d'un ou de plusieurs actifs du patrimoine aux conditions qu'elle jugera convenables, après consultation du conseil de surveillance et ce, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Dixième résolution. — L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance, pour l'exercice 2006, à 2.500 €. Les membres du conseil pourront en outre prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme cinq membres au conseil de surveillance, choisis dans la liste des candidats ci-dessous, et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008 :

— Monsieur Jean-Paul COLTAT, *membre sortant*, né le 12 mars 1954 à Nancy (Meurthe-et-Moselle) - profession : directeur général de sociétés immobilières - demeurant : 7 rue du Docteur Emile Roux à Fresnes (Val-de-Marne), associé de la SCPI à hauteur de 25 parts.

— Monsieur Germain GAUTIER, *membre sortant*, né le 9 août 1948 à Coutances (Manche) - profession : directeur technique - demeurant : Chemin des Roberts à Manosque (Alpes de Haute Provence), associé de la SCPI à hauteur de 27 parts.

— Madame Madeleine MOREAU, *membre sortant*, née le 21 juillet 1927 à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) - retraitée de l'Education nationale - demeurant : 258, avenue Georges Clémenceau à Nanterre (Hauts-de-Seine), associée de la SCPI à hauteur de 31 parts.

— EURINVEST, société à responsabilité limitée au capital de 7.642,45 € - siège social : 14 rue de Marignan à Paris 8ème, représentée par son gérant, Monsieur Gérard ADDA, associée de la SCPI à hauteur de 5 parts.

— Monsieur Dominique GUILLET, né le 2 juillet 1961 à Fontenay (Vendée) - profession : consultant Télécoms et systèmes d'information - demeurant : 8, rue du Canal de Monsieur à Saint Aubin de Luigné (Maine-et-Loire), associé de la SCPI à hauteur de 1 part.

— Monsieur Antoine de LACHEISSERIE, né le 8 mars 1943 à Valence (Drôme) - profession : maître de conférences de droit privé - demeurant : 3, rue des Ecoles à Chabeuil (Drôme), associé de la SCPI à hauteur de 5 parts.

— Monsieur Patrick SAMAMA, né le 20 avril 1947 à Boulogne (Hauts-de-Seine) - profession : consultant financier - demeurant : 11, place Paul Verlaine à Boulogne (Hauts-de-Seine), associé de la SCPI à hauteur de 5 parts.

Douzième résolution. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Assemblée générale extraordinaire

Treizième résolution. — L'assemblée générale décide de modifier le 1er alinéa de l'article 4 des statuts (Siège social).

Ancienne rédaction

Le siège social est fixé au 35 rue de Rome à Paris 8ème.

Nouvelle rédaction

Le siège social est fixé au 24 rue Jacques Ibert- 92533 Levallois-Perret Cedex. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville ou d'un département limitrophe, par simple décision de la société de gestion et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

Quatorzième résolution. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts ou formalités où besoin sera et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Dans l'éventualité où, faute de quorum requis, l'assemblée ne pourrait délibérer valablement le jeudi 1er juin 2006, nous vous convoquons d'ores et déjà pour le jeudi 8 juin 2006 à 9 heures 30 – 24, rue Jacques Ibert à Levallois-Perret (92300), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessus, et ce conformément aux statuts.

La Société de gestion

0605532